



**MODALITES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2021**

**COURSE EN LIGNE
SENIOR, -23 ANS, -18 ANS, -17ANS**

Table des matières

I - Règles spécifiques à la sélection des collectifs des Équipes de France de Course en Ligne

Préambule

1. Compétitions de sélection de l'Équipe de France senior, U23, U18 page 3

1.1 Conditions de participation

1.1.1 Conditions sportives

1.1.2 Conditions administratives

1.1.3 Participation internationale

1.1.4 Conditions particulières liées au COVID19 en France

1.2 Programme prévisionnel d'actions des collectifs Équipe de France

1.2.1 Collectif senior

1.2.2 Collectif moins de 23 ans (-23 ans)

1.2.3 Collectif moins de 18 ans (-18 ans)

1.2.4 Collectif moins de 17 ans (-17 ans)

2 Propositions de sélection : page 5

2.1 Proposition de sélection pour la régata de rattrapage des quotas olympiques continentaux

2.2 Proposition de sélection pour le collectif Senior Coupe du monde N°1 et pour le collectif Senior et -23 ans Coupe du Monde N°2

2.3 Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques 2020 -2021

2.4 Proposition de sélection pour le collectif -23ans et -18ans

3 Compétitions de sélection pour le collectif Équipe de France moins de 17 ans : page 7

3.1 Conditions de participation

3.1.1 Conditions sportives

3.1.2 Conditions administratives

3.2 Proposition de sélection pour le collectif Équipe de France -17 ans

4 Autres sélections internationales 2021 page 8

4.1 Proposition de sélection pour le championnat du Monde épreuves non olympiques 2021

4.2 Proposition de sélection pour le championnat du Monde universitaire 2021

I - Règles spécifiques à la sélection des collectifs des Équipes de France de Sprint

Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les modalités de sélections qui permettront d'identifier les sportifs et sportives français(es) capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'Équipe de France de Sprint, lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2021.

Les règles de sélection Olympiques faisant l'objet d'une validation spécifique par la CCSO, ce document fera références aux règles de sélections Olympiques et complètera ce document en fonction du contexte après les échéances 2020.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. À ce titre, la FFCK a pour ambition de présenter des bateaux capables de viser le podium sur les épreuves Olympiques 2021 et 2024.

L'engagement quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs et pagayeuses français(es), dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les modalités de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Équipe de France. Elles contribuent pleinement à l'application de la stratégie. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Équipe de France.

1. *Compétitions de sélection de l'Équipe de France senior, -23 ans & -18 ans : les Opens de France 2019, 2020 à Vaires sur Marne (77), les courses internationales 2019, 2020, les Open de France 2021, et les manches de coupes du Monde N°1 et N°2 2021.*

1.1 Conditions de participation

1.1.1 Conditions sportives

Les Open de France sont libres d'accès pour tous les sportifs et sportives ayant participé au championnat de France de la discipline de l'année N-2. Pour les autres, une dérogation peut être accordée par le Head Coach.

Pour la finale de l'Open de France 2021, une sélection sera effectuée par le comité de sélection sur proposition du Head Coach. Le Head Coach argumentera sa sélection à partir des différents classements monoplaces des différentes distances.

1.1.2 Conditions administratives

- Être licencié.e à la FFCK
- Avoir réglé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir confirmé sa participation aux courses Open de France en étant inscrit sur le site fédéral dans les délais impartis et réglé le montant* de l'inscription en ligne.

** Montant de l'inscription sur les Open de France : 5€ par personne et par départ pour le 200m, 500m et le 1000m, 10€ pour le 400m, gratuité pour les courses par équipement*

1.1.3 Participation Internationale

Sur décision du Head Coach, des athlètes étrangers pourront participer aux Open de France.

1.1.4 Conditions particulières liées au COVID 19

La finale des Open de France 2020 est une épreuve utilisée dans le cadre des règles de sélection olympique pour les Jeux olympiques de Tokyo. Son organisation initiale est prévue les 28, 29, 30 Août 2020 à Vaires sur Marne.

Dans le cas où la finale des Open de France 2020 ne pourrait être organisée dans des conditions sanitaires et réglementaires suffisantes, le DTN de la FFCK se réserve le droit de reporter la course à une date ultérieure. La finale des Open de France 2020 pourra être reportée jusqu'au 30 septembre 2020. La date sera déterminée avec un délai de prévenance de 6 semaines. Le nombre de participants est susceptible d'être modifié afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Dans le cas où la finale des Open de France 2020 ne pourrait être organisée dans des conditions sanitaires et réglementaires suffisantes, que les solutions de report évoquées ci-dessus ne peuvent pas être respectées, le DTN de la FFCK se réserve le droit d'annuler la finale des Open de France 2020.

Règlement

Ce document sert de support à l'organisation des Open de France. Les points non traités dans celui-ci relèvent du règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Un bulletin d'information précisera le programme prévisionnel des courses, le plan de répartition dans les couloirs, les grilles d'accèsion, les juges et officiels ainsi que toutes informations utiles au bon déroulement des compétitions.

1.2 Programme prévisionnel d'actions des collectifs Équipe de France :

1.2.1 Collectif senior :

Le calendrier sera diffusé après validation du calendrier international 2021 par l'ICF.

1.2.2 Collectif moins de 23 ans :

Le calendrier sera diffusé après validation du calendrier international 2021 par l'ICF.

1.2.3 Collectif moins de 18 ans :

Le calendrier sera diffusé après validation du calendrier international 2021 par l'ICF.

1.2.4 Collectif moins de 17 ans :

Le calendrier sera diffusé après validation du calendrier international 2021 par l'ICF.

2 Propositions de sélection :

En raison du report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à l'été 2021, les Règles de sélection olympiques ont fait l'objet d'un avenant qui précise notamment que les sportifs et sportives suivant devront confirmer un niveau de performance lors de l'année 2020 sur la finale des Open de France :

- Adrien BART doit gagner l'épreuve du canoë monoplace 1000m
- Maxime BEAUMONT doit gagner l'épreuve du kayak monoplace 200m
- Cyrille CARREE et Etienne HUBERT doivent terminer aux deux premières places de l'épreuve du kayak monoplace 1000m.
- Manon HOSTENS et Sarah GUYOT doivent terminer aux deux premières du classement additionnant les résultats du kayak dame monoplace 200m et 400m. Le classement du kayak monoplace 400m départagera les concurrentes en cas d'égalité.
- Manon HOSTENS, Sarah GUYOT, Sarah TROEL, Léa JAMELOT doivent terminer aux quatre premières places du classement additionnant les résultats du kayak dame monoplace 200m et 400m. Le classement du kayak monoplace 400m départagera les concurrentes en cas d'égalité.

En accord avec les règles de sélection olympiques (validées le 12 juin et diffusées le 13 juin 2019 sur le site de la FFCK), les athlètes ayant réalisé dans les épreuves olympiques, les attendus de performance au championnat du Monde 2019 cités ci-dessus et ayant confirmés leur niveau de performance par équipage complet sur la finale des Open de France 2020, seront proposé.e.s à la sélection pour les Manches 1 et 2 de la Coupe du Monde 2021 dans les épreuves olympiques identifiées.

D'une manière générale, la validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des Équipes de France.

Le head coach argumentera ces propositions de sélection auprès du comité de sélection à partir des classements des résultats des compétitions citées au point 5.1 de l'avenant des règles de sélections olympiques.

Il pourra également s'appuyer sur l'ensemble des informations collectées sur les regroupements qui peuvent avoir un impact sur l'environnement de la performance. L'objectif étant d'obtenir des médailles aux Jeux Olympiques 2021.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour composer les équipages qui seront engagés dans les compétitions internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'Équipe de France incombe au Head Coach. Il s'appuie pour cela sur les attendus définis pour chaque épreuve.

Concernant les équipages quatre places, le Head Coach est le garant du projet technique de l'équipage et de la composition. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

2.1 Proposition de sélection pour la régates de rattrapage des quotas Olympiques continentaux

Cette proposition sera validée à l'issue de l'Open de printemps 2021.

Dans le respect des possibilités d'inscription communiquées par la FIC, les sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

Le head coach apportera une attention particulière aux résultats de l'Open de printemps 2021. Il pourra également s'appuyer sur différents regroupements ou toutes informations ayant un impact sur l'environnement de la performance pour élaborer sa proposition de sélection.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles aux jeux Olympiques.

2.2 Proposition de sélection pour le collectif Senior sur Coupe du monde N°1 et pour le collectif Senior et -23 ans sur Coupe du Monde N°2

Cette proposition sera validée à l'issue de l'Open de printemps 2021.

Les sportifs et sportives ayant rempli les conditions relatives aux règles de sélections Olympiques et son avenant n°1 de 2020 seront déjà sélectionnés.

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

La composition des équipages sera toutefois réalisée en cohérence entre les attendus pour chaque épreuve et les résultats des courses Open.

2.3 Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques :

Les sportifs et sportives seront proposés à la sélection 2021 conformément aux règles de sélections Olympiques 2020 et avenant N°1 de 2020 validé par la CCSO.

La proposition de sélection devra être validée par la CCSO dans la première quinzaine de juin 2021.

2.4 Proposition de sélection pour le collectif Équipe de France - 23 ans et - 18 ans :

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles aux championnats du Monde.

3 Compétitions de sélection de l'Équipe de France -17 ans : les Open de France 2019 et 2020 à Vaires sur Marne (77), les courses internationales 2019, les Open de France 2020 et les Etoiles du Sprint 2021.

3.1 Conditions de participation

3.1.1 Conditions sportives

- Les Open de France sont libres d'accès pour tous les sportifs et sportives ayant participé aux championnats de France de la discipline année N-1, une dérogation peut être accordée par le Head Coach pour les autres.
- Pour la finale de l'Open de France 2021, une sélection sera effectuée par le comité de sélection sur proposition du Head Coach. Le Head Coach argumentera sa sélection à partir des différents classements monoplaces des différentes distances.

3.1.2 Conditions administratives

- Être licencié.e à la FFCK et être né.e entre le 01/01/2004 et le 31/12/2006 pour participer aux actions 2021
- Avoir réglé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,

- Avoir confirmé sa participation aux courses Open de France et aux Etoiles du Sprint en étant inscrit sur le site fédéral et réglé le montant de l'inscription en ligne.

** Montant de l'inscription sur les Open de France : 5€ par personne et par départ, le 400m 10€, gratuité pour les courses par équipage, 5 € par départ pour les étoiles du Sprint.*

Un bulletin d'information précisera le programme prévisionnel des courses, le plan de répartition dans les couloirs, les grilles d'accession, les juges et officiels ainsi que toute information utile au bon déroulement des compétitions.

3.2 Proposition de sélection pour le collectif Équipe de France moins de 17 ans :

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles sur les échéances sportives proposées.

4 Autres compétitions internationales soumises à sélection :

Championnat du Monde épreuves non olympiques 2021*

Championnat du Monde universitaire 2021*

Courses internationales Open ICF – voir calendrier ICF 2021

**une prise en charge financière sera demandée aux sportif(ves), le montant sera fixé ultérieurement*

4.1 Proposition de sélection pour le championnat du Monde épreuves non olympiques :

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles aux championnats du Monde.

4.1 Proposition de sélection pour le championnat du Monde universitaire :

Le sportives et sportifs seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales. La proposition pourra tenir compte des résultats du championnat de France universitaire dont la date reste à confirmer.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles aux championnats du Monde universitaire.

La proposition devra être validée par la Fédération Française Sportive et Universitaire (FFSU).